

latérale, non celle du programme-choc... serait le plus efficace moyen d'obtenir l'appui financier des autres gouvernements, et le plus susceptible de justifier aux États-Unis mêmes un accroissement de l'aide multilatérale...

Cette approche assurerait aussi aux bénéficiaires indochinois le meilleur moyen de réaliser leurs propres objectifs en matière de modernisation et de développement économique.

(Note: *L'extension des hostilités à la République khmère (Cambodge) et au Laos rend inutile l'étude du problème en fonction des deux parties du Vietnam seulement. Aux fins de la présente étude, on peut toutefois considérer que le sort des deux premiers États dépend de l'issue du conflit vietnamien...*).

tretiens suivis avec les autorités américaines. Le 20 novembre, M. Sharp a discuté ces questions avec le secrétaire d'État, M. William Rogers, à New York et il a poursuivi ses entretiens avec M. Rogers au cours des séances de la réunion ministérielle du Conseil de l'Atlantique Nord, à Bruxelles, les 7 et 8 décembre. Tant que les négociations sur le cessez-le-feu n'auront pas pris fin, il est impossible de connaître le mandat, les modalités de fonctionnement, la composition, les attributions, le mode de financement et les ressources matérielles de la nouvelle commission.

Dans sa déclaration du 3 décembre portant sur le rôle prévu de la nouvelle commission, M. Sharp a souligné qu'il n'était nullement question de maintenir la paix par la force des armes. Si l'on décidait de fournir à la commission du personnel militaire canadien, il s'agirait non d'une unité militaire mais d'experts spécialement choisis en raison de leur compétence comme observateurs et surveillants de l'application de l'accord sur le cessez-le-feu. Ces personnes feraient partie de groupes d'observateurs mixtes originaires de chacun des quatre pays participants. Le Canada a appris que les États-Unis et le Nord Vietnam avaient convenu d'une commission composée du Canada, de la Hongrie, de l'Indonésie et de la Pologne.

En précisant les points que le Canada cherchait à éclaircir, M. Sharp a déclaré, au cours d'une conférence de presse tenue le 21 novembre, qu'il n'était pas possible de constituer avec succès un corps de surveillance «à moins qu'il n'existe une quelconque autorité

internationale à qui rendre compte; inutile d'y songer sans règles bien définies, car c'est ce genre d'ambiguïtés qui ont fait obstacle au travail fructueux de telles commissions dans le passé...»

A l'occasion d'une entrevue accordée au réseau CTV, le 25 novembre, M. Sharp a affirmé que le Canada insisterait pour que le protocole établissant les conditions de travail de la commission soit signé par les quatre belligérants.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré que l'objectif que se fixait le Canada en adhérant à un nouvel appareil de surveillance, en dépit de l'échec évident de l'ancienne CIC, serait d'aider à mettre fin aux hostilités. «C'est à cette seule condition que nous consentirions à y participer. Nous n'avons pas d'autre intérêt...» M. Sharp a ajouté qu'il serait illusoire de penser que le conflit vietnamien prendrait nécessairement fin au moment de la signature d'un cessez-le-feu et de la nomination d'une commission de surveillance. Toutefois, l'adhésion à une commission de surveillance devrait être envisagée sérieusement, s'il s'avérait possible qu'un groupe représentatif d'observateurs puisse réduire sensiblement l'intensité du conflit et favoriser la conclusion d'un règlement politique.

M. Sharp a déclaré, les 21 et 25 novembre, que le coût de la participation à une commission de surveillance serait élevé, soit des dizaines de millions de dollars. Mais, a-t-il affirmé, une occasion réelle d'assurer la paix mondiale en mettant fin aux effusions de sang au Vietnam justifierait ce prix aux yeux du Gouvernement et du public canadiens.